Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 027-212704779-20230119-DL2_2023-DE

PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19 janvier 2023 à 19h00** - Date de convocation : **13 janvier 2023**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN,

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :
Mmes, MM. LOCHON (pouvoir à M. MAINGUY), VAUZOU (pouvoir à M. GUION)

DELIBERATION n° 2/2023 – RESTAURATION DU MUR DU CIMETIÈRE

M. le Maire explique aux membres du conseil que dans sa délibération n° 25/2022, le conseil a émit un avis favorable à la restauration du mur du cimetière à la condition de recueillir un avis favorable aux demandes de subvention, mais que pour pouvoir présenter un dossier solide, il convient de rappeler les points essentiels de ce projet.

M. le Maire rappelle donc que les murs en pierre sont très anciens et menacent de s'effondrer.

Après examen, le devis de la société Gleizes et Fils pour un montant de 35 900 € HT a été retenu.

M. le Maire souhaite déposer une demande de subvention au titre de la DETR. Les autres demandes ont déjà été faites.

Le plan de financement prévisionnel est annexé à la présente délibération.

Après délibération, le conseil à l'unanimité :
- approuve l'opération
- autorise le plan de financement proposé
- autorise M. le Maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant
- autorise M. le Maire à inscrire cette opération au budget primitif 2023.

MAIRIE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX 27 (Eure)

Le Maire, Pascal MAINGUY